

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES SALCES - COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du mardi 19 mai 2026

Délibération N° DE_2026_041

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	5	5
Date de la convocation : 12/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
5	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE), sous la présidence de Jean Louis VAYSSIER.

Présents : Jean Louis VAYSSIER, Chloé PRIETO, Alexandre GELY, Christine DELPUECH, Yannick ROUX
Représentés :

Absents : Charles DAUBAN, Gaëlle TICHIT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Yannick ROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation des délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de l'Aubrac

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Aubrac, relatif à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la commune de Les Salces.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.
Vu la délibération N°2026-015 du 22 mars 2026 qui décide que ces désignations ne sont pas faites au scrutin secret.

M Vayssier Jean Louis se porte candidat aux fonctions de délégué titulaire et est élu à l'unanimité.

M Dauban Charles se porte candidat aux fonctions de délégué suppléant et est élu à l'unanimité.

Le conseil municipal, à l'unanimité

Désigne en qualité de **délégué titulaire M. VAYSSIER Jean Louis**, au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

Désigne en qualité de délégué suppléant **M. DAUBAN Charles** au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

Autorise M. le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Aubrac et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

le 21 mai 2026
pour extrait certifié conforme
Le Maire
Jean Louis VAYSSIER

Le Secrétaire de séance
Yannick ROUX



DE_2026_041

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de réception de l'acte: 21/05/2026

048-214801870-DE_2026_041-DE

A G E N T

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de réception de l'AR: 21/05/2026

048-214801870-DE_2026_041-DE

A G E D I

DE_2026_041